

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi dix-huit octobre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi cinq octobre par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 21
 Nombre de votants : 22

Abstention :-
 Pour : 22
 Contre :-

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 18 octobre 2023					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
CHABAUD	Jean-Michel				
COUVY	Jean-Paul		x		
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne	x			
DUMONTEIT	Pascal	x			
HERMAN	Nadine	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick		x		
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick		x		
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio		x	Annie SEDAN	
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SUTOUR	Pierre	x			
SAVOYE	Gérard		x		
SEDAN	Annie	x			
		21	6	1	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Prestation de services de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne : convention de prestations de services pôle gestion du territoire et convention spécifique cartographie numérique

AR Prefecture

024-200068260-20231018-2023101816-DE
 Reçu le 19/10/2023

Objet : Prestation de services de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne : convention de prestations de services pôle gestion du territoire et convention spécifique cartographie numérique

Le Président rappelle que l'agence technique départementale de la Dordogne (ATD 24) propose des missions optionnelles aux collectivités territoriales. Celles qui intéressent le syndicat du SCoT sont :

- Territoires Numériques - tn.dordogne.fr
- Administration numérique - Tiers de télétransmission
- Administration numérique - Parapheur électronique
- Administration numérique - Assistance à la passation des marchés publics et leur dématérialisation
- Cartographie numérique - Géovisu

Suite à l'adhésion et à l'approbation des statuts renouvelés de l'ATD 24, il est nécessaire de procéder à une nouvelle convention de prestation de services du « pôle gestion des territoires » (optionnel).

Le montant prévisionnel de la nouvelle convention sera de 701 euros par an (avec intégration de Géovisu, prestations de base), convention valable pour une durée de 4 ans et renouvelable 1 fois :

Service	Montant	Commentaire montant
Rédaction d'actes administratifs	0.00 €	Inclus dans l'adhésion de base
Assistance administrative et juridique	0.00 €	Inclus dans l'adhésion de base
Administration numérique : tiers télétransmission	88.00 €	Calcul effectué en fonction du Budget : Entre 100 000€ et 299 999€
Cartographie numérique : Géovisu	463.00 €	Calcul effectué en fonction du Budget : entre 100 000€ et 299 999€
Sécurité juridique : Marchés publics	150.00 €	Calcul effectué en fonction du Budget : <300 000€

Par ailleurs, le SCoT bénéficie depuis 2017 d'une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT par l'ATD 24 (cartographie numérique : création de cartes adaptées aux spécificités territoriales du SCoT : trame verte et bleue, parcs photovoltaïques en instruction droit des sols, etc.). La convention liée à cette mission prend fin au 31 décembre 2023, tout comme l'élaboration du SCoT qui s'achève.

Une nouvelle convention spécifique de cartographie numérique est donc mise en place à compter de 2024. Ainsi, le SCoT disposera d'un forfait annuel de 6 jours de cartographie numérique avec possibilité de modulation d'une année sur l'autre. La durée prévisionnelle de la convention est de 3 ans renouvelable 1 an dans la limite de 3 fois. Son montant annuel est de 2 961 euros TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'offre d'assistance technique proposée par l'ATD24;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la demande de prestations de services du syndicat auprès de l'ATD 24, en ce qui concerne les services de « Administration Numérique (télétransmission) », de « Cartographie numérique (Géovisu) » et de « Sécurité juridique (marché publics) » ;

AR Prefecture

024-200068260-20231018-2023101816-DE
Reçu le 19/10/2023

- de valider la demande de prestation spécifique de services du syndicat auprès de l'ATD 24 en ce qui concerne la cartographie numérique (assistance/formation et évolution technique des applicatifs déployés) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette assistance et notamment les conventions suivantes : convention de « Prestation de services Pôle Gestion des territoires » et convention « spécifique de services Cartographie numérique ».



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR Prefecture

024-200068260-20231018-2023101816-DE
Reçu le 19/10/2023